

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 16858
Numéro SIREN : 821 615 879
Nom ou dénomination : "LLGCT"

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2020 sous le numéro de dépôt 8493

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 14-02-2020

N° DE DEPOT : 008493

N° GESTION : 2016B16858

N° SIREN : 821615879

DENOMINATION : "LLGCT"

ADRESSE : 3 rue de Penthièvre 75008 Paris

MILLESIME : 2017

LLGCT
Société par actions simplifiée au capital de 205 000 euros
Siège social : 3 rue de Penthièvre, 75008 PARIS
821 615 879 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Certifiés conformes

Le Président
Laurent LE GAL





EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2018

N° 2033 A-SD Editions Informatiques Comptables

ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le [3.1.1.2] [2.0.1.7]	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial*						
	Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	020		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	725 909	042		725 909	
	Total I (5)	044	725 909	048		725 909	
ACTIF CIRCULANT	Stocks						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	070		070			
	Autres* (3)	072	1 780	074		1 780	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 116	086		2 116	
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	3 903	098		3 903	
	Total général (I + II)	110	729 813	112		729 813	
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		205 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		(69 702)	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		135 298	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		304 674	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		30 120	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	255 565	259 721	
	Produits constatés d'avance			174			
		Total III			176		594 515
	Total général (I + II + III)			180		729 813	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	224 928	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	725 909	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaires obligatoires (article 302 régimes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LLCCT SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		N° 018		N° de l'exercice N clos le	
								3 1 1 / 2 2 (0 1 / 1 7)	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommerciales		209				210
	Production vendue		Biens		215				214
			Services*		217				218
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée*								224
	Subventions d'exploitation reçues								226
Autres produits								230	
								232	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234
	Variation de stocks (marchandises)*								236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*								240
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		76		244
	Rémunérations du personnel*								250
	Charges sociales (cf. annexe 380)								252
	Dotations aux amortissements*								254
	Dotations aux provisions								256
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259				262
				260					
								264	
Total des charges d'exploitation (II)									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
Produits financiers (III)		280	1 788		Charges financières (V)		294	56 781	
Produits exceptionnels (IV)								290	(56 781)
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347			348	300	
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)									
B - RÉSULTAT FISCAL									
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	314
									69 702
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318
	Provisions non déductibles*								322
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)								324
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotés-cis d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sixies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sixies A)		989				
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 du décret)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)		990				
ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344			330	
Dont divers									
Crédance due au report en arrière du déficit								346	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)								655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									
				Bénéfices col. 1		352			354
				Déficit col. 2					
Déficit de l'exercice reporté en arrière*								356	
Déficits antérieurs reportables*								360	
				dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS									
				Bénéfices col. 1		370			372
				Déficit col. 2					
									69 702

N° 2033-B-SD Éditions Informatiques Comptables Février 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.



ANNEXE



LLGCT
au Capital de 205 000€

3 RUE DE PENTHIEVRE
75008 PARIS

Préambule à l'Annexe des Comptes annuels du 13/07/2016 au 31/12/2017, caractérisés par les données suivantes:

Total du Bilan	729 813 €
Chiffre d'affaires	0 €
Résultat de l'exercice	-69 702 €

Les notes ou tableaux fournis ci-après et considérés comme significatifs font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par l'organe compétent.



PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation, conformément au règlement ANC 2016-07.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

**NOTES SUR L'ACTIF****IMMOBILISATIONS****Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles				
Total				
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières		725 909		725 909
Total		725 909		725 909
Total général		725 909		725 909

CREANCES**Créances**

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
INTERETS COURUS FILIALES	1 788
Total	1 788

**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	175 909	175 909	
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	1 788	1 788	
Charges constatées d'avance			
Totaux	177 697	177 697	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus au cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

**NOTES SUR LE PASSIF****CAPITAUX PROPRES****Composition du capital social**

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice			
Emises dans l'exercice	41000	5,00	205 000
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	41000	5,00	205 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

DETTES**Mouvements des emprunts de l'exercice**

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit		400 000	96 291	303 709
Emprunts divers				
Total		400 000	96 291	303 709

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	17 160
INTERETS COURUS EMPRUNT	965
INTERETS COURUS CCT ASSOCIES	4 156
Total	22 281

**Echéance des dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	303 709	78 781	224 928	
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)	965	965		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 120	30 120		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	259 721	259 721		
Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	594 515	369 587	224 928	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	400 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	96 291			



AUTRES INFORMATIONS

**Renseignements globaux sur les filiales et participations**

	Filiales détenues à plus de 50%	Participations détenues entre 10 et 50%	Autres filiales		Autres participations	
			françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus						
. brute			550 000			
. nette						
Montant des prêts et avances accordés			175 909			
Montant des cautions et avals donnés						
Montant des dividendes encaissés						

Détail des filiales et participations

Désignation	Capital	Autres capitaux propres	Quota-part de capital détenue	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
<i>Participations détenues entre 10 et 50%</i>					
DESFOSSÉ SAS	7 622	111 273	50,00	488 317	-6 482
19 AVENUE MATIGNON 75008 PARIS N°SIREN: 332051812					
Total	7 622	111 273		488 317	-6 482

LLGCT
Société par actions simplifiée au capital de 205 000 euros
Siège social : 3 rue de Penthièvre, 75008 PARIS
821 615 879 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 OCTOBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -69 701,80 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-69 701,80 euros
Au compte "report à nouveau"	-69 701,80 euros
S'élevant ainsi à -69 701,80 euros	

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 octobre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Laurent LE GAL



« LLGCT »
Société par actions simplifiée au capital de 205.000 €
3, rue de Penthièvre 75008 PARIS

RCS Paris 821 615 879

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Laurent CASERY
Commissaire aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Adresse de correspondance et de bureaux : 39, rue de Châteaudun – 75009 PARIS
Siret : 500 277 645 00015 – APE : 6920Z

« LLGCT »
Société par actions simplifiée au capital de 205.000 €
3, rue de Penthièvre 75008 PARIS

RCS Paris 821 615 879

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société LLGCT

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société LLGCT relatifs à l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport».

Indépendance

J'ai réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 20 juillet 2016 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes

A blue ink signature, appearing to be 'LCASERY', written in a cursive style.

Laurent CASERY